RELEVE DE CONCLUSIONS
Assemblée Générale Ordinaire
8 novembre 2019 - BORDEAUX

Présentation :
Voir PowerPoint en pièce jointe

Nombre de présents 65 (en 2018, 51 présents)
Pouvoirs : 29 (en 2018, 8 pouvoirs)

Rapport MORAL : Vote : Unanimité.

Rapport FINANCIER : Vote : 1 Abstention

ÉCHANGES AVEC LA SALLE :

1 - Avons-nous connaissance des retours d'embauche de techniciens après la diffusion d'une offre d'emploi et particulièrement de techniciens adhérents ?
- non, sauf si le technicien adhérent fait lui-même un retour d'information sur les modalités de sa candidature préalable à son embauche.
Pour info : les offres d'emploi affichées sur le site sont vues entre 150 et 350 fois ce qui confirme l'intérêt de ce mode de diffusion. Chacun est invité à informer sa DRH de cette procédure de recrutement.
Pour rappel : 50% du montant de l'offre seront reversés par le BN à la région de l'adhérent qui aura fait recruter un technicien via les offres d'emploi ATTF.

2 - Souhait de pouvoir prendre connaissance du rapport comptable de GESCO avant l'Assemblée Générale
- rapport de compilation comptable faisant état de la trésorerie annuelle (dépenses et recettes ligne à ligne chronologique) pour chaque région.
- par respect de chaque trésorerie régionale, seule la fiche récapitulative présentée est visible par tous et permet de mesurer l'état de la trésorerie.
Rappels :

- chaque région doit régulièrement tenir à jour ses comptes pour que la trésorerie générale, objet de ce rapport soit la plus « propre » possible au moment du bilan.
- formation des trésoriers ou représentant de région programmés le 6 ou le 7 février 2020 (inscription au choix du jour envoyée par la trésorière via un Doodle)

3 - Comment recevoir l'attestation d'assurance nécessaire à la signature d'un contrat de location de salle pour un événement régional ?
- faire une demande par mail (assurances@attf.asso.fr) ou téléphone (06.86.61.09.24) à Alfred Bernhard, le référent Assurances.

4 – Nouveaux statuts (AGE et AGO d'adoption en 2020 ?)
a/ un découpage de la France en 4 territoires regroupant chacun plusieurs régions a été évoqué. Il est demandé d'affiner l'explication.
- inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration

b/ quelle définition de la notion de métier technique (cas d'agent posté sur un grade de rédacteur par exemple) ?
- agent public « membre associé » et non « actif » ou « volontaire »
- vérification/ examen des missions inscrites sur la fiche de poste et délibération du BN
- examen au cas par cas avec non renouvellement de l'adhésion si retour sur un poste ne faisant plus état de notions techniques.

5 – Quelle diffusion de la mallette de communication quand il n'y plus de présidence ?
- diffusion au trésorier, au secrétaire grâce à une mailing-list (en cours de création)

6 – Pour faciliter la mise en place du forum collaboratif des métiers sur le site,
-> s'inspirer du « Guide des métiers » élaboré par le CNFPT
http://www.cnfpt.fr/sites/default/files/guide_des_metiers_territoriaux_2014.pdf

7 – Quelle stratégie pour faire adhérer et conserver l'adhésion de nouveaux techniciens ?
- cotisation attractive la 1ère et la 2ème année.
- création d'un poste de référent « jeunes adhérents » au sein du BN pour mieux connaître les aspirations des jeunes techniciens et pérenniser leur adhésion.
- organiser des rencontres techniques courtes après la journée de travail…
-> pour plus de renseignements, contacter le vice-président Jean-Luc ARNAUD, dst@ville-fontenilles.fr.

Début de séance : 17h00
Fin de séance : 19h00

La présidente	Le vice-président	La Secrétaire Générale
Estelle WALTER-SERRE	Jean-Luc ARNAUD	Françoise MICHEL